

# 7<sup>e</sup> RALLYE DE LORRAINE VHRS

20, 21 et 22 septembre 2019

## REGLEMENT PARTICULIER RALLYES « Vhrs »

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** .....Lundi 8 juillet 2019.

**Ouverture des engagements :** .....Lundi 8 juillet 2019.

**Clôture des engagements :** ..... Lundi 9 septembre 2019.

**Parution et distribution du carnet d'itinéraire :**

Samedi 14 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00 et dimanche 15 septembre 2019 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00

Vendredi 20 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00.

Pièces autos Baccarat, 23 Rue Adrien Michaut, 54120 BACCARAT.

**Dates et heures des reconnaissances :**

Samedi 14 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30 et dimanche 15 septembre 2019 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30

Vendredi 20 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30.

**Vérifications des documents le :**

Vendredi 20 septembre 2019 de 14h30 à 18h00 Lieu : Route de Gelacourt, 54120 Baccarat.

**Vérifications des voitures le :**

Vendredi 20 septembre 2019 de 14h45 à 18h15 Lieu : Garage BERTIN, 14 route de Nancy 54120 Baccarat.

**Heure de mise en place du parc de départ le :**

Vendredi 20 septembre 2019 à l'issue des vérifications techniques, parking Salle des Fêtes de Baccarat.

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :**

Vendredi 20 septembre 2019 à 17h00 Lieu : Salle des fêtes, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

**Publication des équipages admis au départ le :**

Vendredi 20 septembre 2019 à 18h45, panneau d'affichage, Salle des fêtes, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

**Publication des heures et ordres de départ de la 1<sup>ère</sup> étape :**

Vendredi 20 septembre 2019 à 19h00, panneau d'affichage, Salle des fêtes, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

**Départ de la 1<sup>ère</sup> étape :**

Samedi 21 septembre 2019 à, 9h45, parc fermé, place du marché, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape :**

Samedi 21 septembre 2019 à partir de 21h31, place du marché, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

**Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape:**

Samedi 21 septembre 2019 à 24h.

Panneau d'affichage, place du marché, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

**Départ de la 2<sup>ème</sup> étape :**

Dimanche 22 septembre 2019 à, 8h45, Salle des fêtes, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

**Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape :**

Dimanche 22 septembre 2019 à, 15h57, parc fermé, place Carnot, 54000 NANCY.

**Vérification finale le :**

Dimanche 22 septembre 2019, centre contrôle technique ACL, Boulevard Louis Barthou, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy.

**Publication des résultats du rallye :**

30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée.  
Panneau d'affichage, place Carnot, 54000 NANCY

**Taux horaire de la main d'œuvre :** 60 € TTC

**Remise des prix le :**

Dimanche 22 septembre 2019, sur le podium d'arrivée, dès l'arrivée de la première voiture.



## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, en qualité d'organisateur Administratif et Technique, organisent les 20, 21 et 22 septembre 2019 en doublure du 7<sup>ème</sup> rallye de Lorraine VHC, le 7<sup>ème</sup> rallye National de Lorraine VHRS, **participation étrangère autorisée.**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue Grand Est du Sport Automobile sous le N° ... et par la FFSA sous le visa N° .....

### Comité d'Organisation

Président : **Jean René DUBOIS**

Membres : **Les membres de l'Asac Lorrain.**

Secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **0975 05 68 54** Port. : **06 20 30 21 05**

Site internet. : **www.asaclorrain.eu** Email. : **asac.comite@wanadoo.fr**

Permanence du Rallye :

1<sup>ère</sup> étape : Salle des fêtes, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

2<sup>ème</sup> étape : Salle des fêtes, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

### Organisateur technique

Nom : **Asac Lorrain**

Président : **Jean René DUBOIS**

Secrétariat du rallye: **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **0975 05 68 54** Port. : **06 07 09 00 54**

« Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA ».

#### **1.1P. OFFICIELS**

**Idem 64<sup>ème</sup> Rallye de Lorraine**

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Aucune

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les concurrents engagés consulteront à partir du lundi 16 septembre, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le Web : **www.asaclorrain.eu.**

**1.3.1. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de**

chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- - permis de conduire,
- - carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- - « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- - licences en cours de validité.
- - Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

**1.3.4.** Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le DC (indiquer l'endroit et l'heure dans le Règlement Particulier), et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Tout concurrent qui désire participer au « 8<sup>ème</sup> Rallye National de Lorraine Vhrs » doit adresser au secrétariat du rallye, Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le **Lundi 9 septembre 2019 à minuit (cachet de la poste faisant foi)**.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **20 voitures Maxi**, (135 maxi avec le rallye Vhc et moderne)

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **590€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1180 €**
- équipage complet Asac Lorrain, Asa Nancy et plus de 150 kms du départ : 550€

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de l'A.S.A.C. LORRAIN).

Les chèques seront encaissés à partir du mardi 19 septembre.

La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement PAR ECRIT au siège de l'ASA ou par mail à : **asac.comite@wanadoo.fr**

En cas de non présentation, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur son bulletin d'engagement la catégorie de moyennes choisie, pour la totalité du rallye.

Les licences « conducteurs » internationales (CR, A, B, C, C junior, Régularité et restrictive) ou nationales. (NCC, N, régularité) sont admises. **Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence pourront obtenir auprès de l'organisation, lors des vérifications administratives, un titre de participation Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de 65 € par personne, après avoir fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.**

### **3.2. P. EQUIPAGES**

**3.2.1.P** Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes

**3.2.2.P** Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote. Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

**3.2.3.P** Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye, l'équipier doit être titulaire du permis de conduire.

**3.2.5.P** Lors des tests de régularité sur routes fermées, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués NF. Casque adapté à la pratique du sport automobile. Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

### **3.3.P. ORDRE DE DEPART**

L'ordre sera le suivant : Vhc, Moderne et Vhrs, un temps intermédiaire de 15 mn entre chaque catégorie.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES AUTORISEES**

Sont autorisées les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur ; homologuées FIA/FFSA pour les périodes E-F-G1-G2-H1-H2-I -J1.

Les catégories sont les suivantes :

Tourisme de série (T)	Grand Tourisme (GT)
Tourisme de Compétition (CT)	Grand Tourisme de
Compétition (GTS)	Grand Tourisme Prototype (GTP)
Tourisme Spécial Groupe 5 (HST)	Course Biplace (TSRC) immatriculée

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6 Sport Prototype et course biplace (HST, GTP, TSRC) des périodes H2 et Ine sont pas autorisées.

**Catégorie Régularité Historique Sportive : voiture de plus de 25 ans.**

### **DEFINITION DES PERIODES DE L'ANNEXE K**

* Période A avant 1905	Période B 1905 à 1918	Période C 1919 à 1930
* Période D 1931 à 1946	Période E 1947 à 1961	Période F 1962 à 1965
* Période G1 1966 à 1969	Période G2 1970 à	Période H1 1972 à
* Période H2 1976 ; jusqu'en		
* De 1982 à 1985		

Sont autorisées les catégories suivantes : (possibilité de retenir une, deux ou trois catégories ci-dessous)

1. Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31/12/1985.
2. Catégorie Régularité Prestige : voiture de grand tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière, à partir du 1/1/1986.
3. Catégorie Régularité Prestige : voiture de série, homologuées et définies dans l'annexe K de plus de 20 ans (avant le 31/12/1995)

Les voitures de la période J 1 ne seront acceptées qu'en fonction des places disponibles.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à l'aspect de la période donnée.

L'organisateur peut regrouper et / ou subdiviser toutes les classes.

Les voitures doivent être conformes au code de la route ; un extincteur et un triangle de signalisation sont obligatoires.

De plus les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

**Obligation pour moyenne Haute : Voiture avec arceau et harnais conforme ffsa OBLIGATOIRE.**

#### **4.1.2P Equipement**

**Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.**

Seul sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture.

Cependant, **un** seul instrument à affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip / Twin- Master, Retrotrip, Belmogtwin, etc...) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification. Cependant, l'utilisateur des appareils à affichage électronique (gps, téléphone, ordinateur) est toléré à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ces appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture.

Des juges de faits postés sur le parcours pourront vérifier le respect de cet article.

1<sup>ère</sup> infraction  
constatée : 15' de  
pénalité

2<sup>ème</sup> infraction :

mise hors course

Les pneus de type « Racing

» sont interdits.

#### **4.3P. ASSISTANCE**

Les véhicules d'assistance sont autorisés et les concurrents sont responsables de leurs assistances.

Il sera proposé, à retirer lors des vérifications un pack assistance, inclus dans le prix de l'engagement comprenant par équipage : 1 plaque assistance (obligatoire dans le parc d'assistance prévus par l'organisation)

Il sera prévu tout au long de l'itinéraire des zones ou/et parc d'assistance, les temps impartis des secteurs de liaison concernés tiendront compte de ces délais d'assistance.

Parcs d'assistance, un seul véhicule d'assistance, muni de sa plaque posée visiblement à l'avant du véhicule, par équipage.

**Bâches obligatoire pour la voiture de compétition et le véhicule d'assistance, pas de piquets métalliques enfoncés dans le sol.**

**1 extincteur obligatoire et évacuations des déchets.**

**Aucune remorque ne sera autorisée dans les parc d'assistance**

#### **4.3.2.3P Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

#### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. DESCRIPTION**

**Le 7<sup>e</sup> Rallye de Lorraine VHRS représente un parcours de 464,98km**

**Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.**

**Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 124.66 km (26.81%)**

##### **1er étape :**

ES 1-3-5 « Montigny » 13,84 km,

ES 2-4 « Pierre Percée» 14,40 km,

Soit, 70,32 km d'Es.

##### **2e étape :**

ES 8-10 « Remenonville Landecourd » 15 km

ES 9-11 « Loromontzey » 12.18 km

soit, 54,36 km d'Es.

#### **6.2. RECONNAISSANCES**

Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 14 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00.

Dimanche 15 septembre 2019 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00

Vendredi 20 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00.

Le nombre de passages autorisés dans chaque es et de **3, des contrôles seront effectués.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Samedi 14 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30.

Dimanche 15 septembre 2019 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30

Vendredi 20 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30

Lieu : Pièces autos Baccarat 23 Rue Adrien Michaut, 54120 BACCARAT.

### 7.2P .DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Des chronométrages intermédiaires seront déposés dans les épreuves chronométrées.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange Fluo « commissaire »
- Chef de poste : Chasuble orange Fluo « chef de poste »
- Chargé des relations avec les concurrents : Blouson rouge « relation concurrents ».

### 7.3.P CONTROLES DE PASSAGE (CP), HORAIRES (CH), MISE HORS COURSE

Les contrôles de passage sont des contrôles ayant pour objectif de vérifier le passage effectif des équipages sur le parcours. A ces contrôles, le commissaire en poste doit simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci lui est présenté, sans mentionner l'heure. Il pourra y avoir des contrôles de passage secrets.

### 7.5.P SECTEURS DE ZONES DE REGULARITE (TR) SUR LA ROUTE FERMEE A LA CIRCULATION

**La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h**

**Obligation pour moyenne Haute : Voiture avec arceau et harnais conforme ffsa OBLIGATOIRE.**

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les tests de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la TOTALITE des tests de régularité.

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Directeur de course.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des tests concernés.

**En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:**

**-1<sup>ère</sup> infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 € (80 € en régional)**

**-2<sup>ème</sup> infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.**

### **7.5.1. P Zones de régularité (ZR)**

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix fait par le concurrent.

Une classification établie sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous ou au-dessus du temps imparti = 1 seconde de pénalité.

Exemple : Moyenne définie à 45 km/h

Longueur du secteur de test de régularité : 5.1 km

Temps imparti : 6 mn 48 sec

temps réalisé : 6 mn 59 sec = 11 sec de pénalité temps réalisé : 6 mn 30 sec = 18 sec de pénalité

L'organisateur a prévu des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu sur les tests de régularité.

Chaque seconde de différence de chronométrage avec le temps idéal entraînera une pénalité de 1 seconde.

Tout dépassement de plus de 10% de la moyenne haute par le concurrent entraînera une pénalité de 30' et la mise hors course en cas de récurrence.

### **7.5.4. ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUE**

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

### **7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE**

Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

### **7.6. PARC FERME**

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, **en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.**

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA . (Aucune réclamation ne sera admise)

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA VHRS.

## **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

Il n'y aura pas de dotation en prix. Des coupes ou trophées récompenseront tous les concurrents ayant terminé l'épreuve.

Les prix aux concurrents seront distribués :

**SCRATCH**

**1er 1 coupe**

**2ème 1 coupe**

**3ème 1 coupe**

**1 coupe au 1er Equipage Féminin**

*La remise des prix se déroulera le dimanche 22 septembre 2019 sur le Podium,  
avant l'entrée en parc fermé final.*

**ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB LORRAIN**  
BOULEVARD BARTHOU – BP 104 – 54503 VANDOEUVRE CEDEX  
**TELEPHONE. 09. 63. 05. 68. 54 – TELECOPIE : 03.83.57.99.99**  
Email : [asac.comite@wanadoo.fr](mailto:asac.comite@wanadoo.fr) - Internet : [www.asaclorrain.eu](http://www.asaclorrain.eu)